



Présence d'un interprete pour signature d'un acte de vente

Par arrot, le **03/06/2013** à **21:44**

bonsoir,

l'acheteur d'un bien immobilier est un couple étranger avec enfant.

le mari parle et comprend le français.

l'épouse ne parle pas bien et comprend mal.

la fille parfaitement bilingue qui sera présente peut assurer la traduction.

le notaire demande un interprete et propose un devis de 300€

l'acheteur peut-il refuser cette prestation la jugeant inutile

merci de vos réponses